



Mairie de
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

«Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous empruntons celle de nos enfants»

Antoine de Saint-Exupéry

BROC Gérard
brocgdd@wanadoo.fr

Saint Paulet de Caisson le 10 avril 2021.

LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION «TERRE D'AVENIR»

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association «Terre d'Avenir»;

Chers Adhérents;

Après treize mois de confinement ou de restriction de réunions, la Covid-19 rôde toujours, nous empêchant toutes manifestations et Assemblée Générale!

Malgré cela, votre Conseil d'Administration a continué de se réunir afin de préparer au mieux les opérations ci-après:

1) **Nouvel aménagement de la forêt domaniale de Valbonne:**

Le 8 février 2021 a eu lieu la première réunion en visioconférence pilotée par la préfecture, relative à la révision du plan d'aménagement de la forêt de Valbonne pour les 20 ans à venir.

Cette réunion associait l'Etat, les communes, la communauté d'agglomération, les acteurs de la filière bois, les associations utilisatrices des bois, les associations de protection de l'environnement, les chasseurs, etc.

Tous nos remerciements à l'ONF qui, au cours de cette visioconférence, s'est engagé à ne plus réaliser ni coupes, ni ventes de bois sur le plan d'aménagement actuel, plan se terminant fin 2021 et avant l'approbation du prochain plan (2022-2042?).

Au cours de cette visioconférence à laquelle notre association était représentée par Jean-Paul MANDIN, Jean-Pierre BURINE et moi-même, nous avons réaffirmé notre désir de voir classer la forêt domaniale de Valbonne en réserve biologique. Vous trouverez une synthèse de cette demande en annexe.

2) Réunion avec notre Députée :

Le 12 février 2021, en présence de monsieur Christophe SERRE, Maire de Saint Paulet de Caisson, nous étions reçus en Mairie par notre Députée de la 4^{ème} circonscription du Gard, Madame Annie CHAPELIER auprès de qui nous avons plaidé notre cause. Quelques jours après, notre Députée remettait notre recueil de demande de mise en réserve biologique du massif forestier de Valbonne à Madame Barbara POMPILI, Ministre de la transition écologique.

3) Réunion avec notre Sénateur :

Le 18 février 2021, en présence de monsieur Christophe SERRE et Madame Carole BERGERI, conseillers départementaux, nous étions reçus en Mairie de Saint Paulet de Caisson par le Sénateur du Gard, Denis BOUAD, auprès de qui nous avons présenté les mêmes arguments. Le premier mars notre Sénateur adressait notre recueil de demande de mise en réserve biologique du massif forestier de Valbonne avec une lettre de soutien à Monsieur Julien DENORMANDI, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

4) Visite d'Annik SCHNITZLER

Le 9 mars 2021, Madame Annik SCHNITZLER est venue visiter la forêt de Valbonne, en compagnie de Monsieur Frédéric JACQUEMART, président la FRAPNA, section ardéchoise de France Nature Environnement, sous la conduite de Jean-Paul MANDIN. Madame SCHNITZLER est professeur d'écologie à l'Université de Lorraine. Elle est spécialiste des forêts primaires, elle a publié un livre référence «Forêts sauvages» aux éditions Glénat. Elle est aussi membre du Conseil National de Protection de la Nature et vice-présidente de l'«Association Francis Hallé pour une forêt primaire».

5) Réunion avec les Maires du massif forestier de Valbonne :

Le 24 mars 2021 à 17 heures, Monsieur Christophe SERRE Maire de Saint Paulet de Caisson avait invité ses collègues du massif forestier de Valbonne à entendre un exposé de Jean-Paul MANDIN argumentant pour un classement en réserve biologique de notre forêt. Cette information nous semblait importante avant que les représentants de l'ONF ne les rencontrent pour recueillir leurs avis sur ce dossier.

Nous leur avons donné le document présentant tous nos arguments, ainsi que le résumé présenté en annexe.

Encore un grand merci à notre Maire Christophe SERRE pour son engagement à nos côtés.

6) Réunion du Comité de pilotage «NATURA 2000» de l'agglomération du Gard Rhodanien :

Le 24 mars 2021 Jean-Paul MANDIN, Jean-Pierre BURINE et moi-même, avons participé à la première visioconférence du comité de pilotage «Natura 2000» de l'agglomération du Gard Rhodanien.

Au cours de cette réunion, nous avons réaffirmé haut et fort, notre désir de voir classer la forêt domaniale de Valbonne en réserve biologique.

7) Réunion de l'agglomération du Gard Rhodanien sur la présentation de son projet de territoire :

Le 6 avril 2021 j'ai participé à une visioconférence de présentation du projet de territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien.

Je suis intervenu au niveau du défi «Environnement–Ecologie» afin de proposer la création d'un poste d'animateur «Natura 2000» au niveau de l'agglomération, afin de mettre en valeur le patrimoine actuel.

Ceci permettrait de réaliser un recensement des études déjà réalisées sur site, de préparer des dossiers d'étude financés à 100% par l'état et l'Europe, d'assurer une présentation, une animation et une sensibilisation à ce patrimoine exceptionnel.

8) Assemblée générale de notre association :

Je vous propose de retenir la date du vendredi 25 juin au soir pour notre Assemblée Générale. Vous recevrez ultérieurement l'invitation officielle avec l'ordre du jour pour cette dernière.

En vous remerciant encore de votre soutien, recevez, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association «Terre d'Avenir» l'expression de mes remerciements et salutations distinguées.

Le président de l'association «Terre d'Avenir».

Gérard BROU

ANNEXE

Protection de la forêt de Valbonne

Alors que le futur document d'aménagement de la forêt domaniale de la Valbonne est en cours de rédaction, nous tenons à rappeler trois points importants.

1. La forêt domaniale de Valbonne est une forêt exceptionnelle

On y trouve:

- une hêtraie de plaine, très rare en région méditerranéenne, dont l'origine d'après les dernières études scientifiques remonte à la fin de la dernière glaciation;
- une futaie de chênes pubescents et sessiles à sous-bois de houx, habitat prioritaire de la directive Natura 2000), «habitat rare à préserver absolument» d'après l'annexe 2 de la Directive régionale d'Aménagement-Méditerranée-Languedoc-Roussillon;
- des tufs, habitats prioritaires de la directive Natura 2000, « habitat rare à ne pas perturber» d'après l'annexe 2 de la Directive régionale d'Aménagement-Méditerranée-Languedoc-Roussillon;
- des ripisylves, habitats prioritaires de la directive Natura 2000, «habitats sensibles et menacés à préserver» d'après l'annexe 2 de la Directive régionale d'Aménagement-Méditerranée-Languedoc-Roussillon.

Ces «forêts anciennes» de méditerranée sont parmi les plus riches de France métropolitaine. Elles manquent de protection et font face à des menaces plus fortes qu'ailleurs.

Elles jouent un rôle de **conservatoire de biodiversité**, sont des **puits de carbone** et **régulent le climat** par l'intermédiaire de l'atténuation des gaz à effet de serre, le stockage du carbone et l'évapotranspiration très importante.

Dans cette forêt, la diversité et l'originalité de nombreux groupes vivants sont très importants, notamment les plantes vasculaires, les lichens, les bryophytes, les champignons, les oiseaux, les chauves-souris, les batraciens, les poissons et crustacés ainsi que les insectes.

Nos propositions pour l'aménagement de la forêt de Valbonne sont en complet accord avec la volonté politique générale de protection de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique qui s'exprime à tous les niveaux: national, régional et local.

2. La volonté politique de protection des forêts s'affirme à tous les niveaux

Niveau national

La future Stratégie pour les Aires Protégées 2020-2030 est en cours d'élaboration. L'objectif est d'avoir 30 % du territoire protégé, dont 10 % en protection forte. A la suite du « One Planet Summit », le 12 janvier 2021, la Présidence de la République a publié un communiqué indiquant que «Le premier plan d'action prévoira de nombreuses mesures concrètes telles que : la protection forte de 250 000 ha de forêt...»

Niveau régional

La région Occitanie s'est engagée dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité. Elle a adopté le Plan d'action « Arbre et carbone vivant », qui prévoit notamment de protéger les vieilles forêts qui sont des forêts patrimoniales.

Niveau local

L'Agglo du Gard Rhodanien s'est engagée dans le Plan Climat Air Energie Territorial. Parmi les objectifs et actions définis, ce plan doit contribuer sur le territoire à développer le stockage du carbone.

ONF

Dans sa déclaration de «Politique environnementale», le Directeur général de l'ONF s'est engagé à «Constituer un réseau de réserves biologiques».

3. Le département du Gard est très mal placé dans la protection des forêts

Il n'y a dans notre département que 290,59 ha classés en réserves biologiques (Peyrebesse, Valat de l'Hort de Dieu) ce qui est très peu par rapport à tous les départements voisins.

En effet, il y en a 2990,78 dans la Drôme (Archiane, Val Ste Marie, Vercors), 1845,89 ha dans le Vaucluse (Lagarde d'Apt, Mont Ventoux, Petit Luberon), 1262,29 ha dans l'Ardèche (Barrès, Bois Sauvage, Grand Tanargue, Mézenc, Sources de l'Ardèche), 636,37 ha en Lozère (Brèze, Bougès, Marquaires), 488,12 ha en Aveyron (Cirque de Madasse, Tourbières d'Aubrac), 458,11 ha dans les Bouches-du-Rhône (Castellane, Falaises rocheuses de la Gardiole et Vallon d'En Vau) et 436,64 ha dans l'Hérault (Espinouse, Puechabon, St Guilhem le Désert, Tourbières de Somail)

C'est pourquoi nous considérons que le caractère exceptionnel de la forêt de Valbonne nécessite des mesures de protection particulières.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial majeur de cette forêt, tant au niveau local que national et du manque criant de grandes futaies méditerranéennes nous demandons que l'ONF Hérault-Gard applique la politique gouvernementale et respecte les recommandations régionales, locales et ses propres objectifs en classant cette forêt en réserve biologique, ce statut permettant à la fois de laisser la forêt en libre évolution, la fréquentation par le public et la pratique de la chasse.

Ce classement est d'autant plus indispensable qu'à l'heure actuelle, malgré les déclarations d'intention, seuls 0,23 % des forêts métropolitaines (= 0,08 % du

territoire national) sont classées en réserves biologiques selon l'Observatoire national de la biodiversité.

En outre, il nous semble que les études scientifiques prévues dans l'aménagement 2007-2021 doivent être réalisées, ainsi que la mise en valeur de son intérêt pour l'ensemble du public.